

L'hon. M. MANION: Relativement à la dernière observation de mon honorable ami, je suis heureux de l'assurer que les vérificateurs actuels comparaitront devant le comité cette année. Ils sont les seuls à connaître la question. Les nouveaux vérificateurs n'en connaissent rien encore. Par conséquent, lorsque le comité spécial se réunira, ce sera la société Touche & Cie qui viendra lui expliquer la question. Mon honorable ami n'a pas à s'inquiéter à cet égard.

M. GRAY: Je ne me propose pas de m'arrêter longuement au lumineux et complet exposé de mon collègue, l'honorable député de Waterloo-Nord, à propos du rapport présenté par Touche & Cie l'an dernier, recommandant l'abaissement de la dette portée aux livres des chemins de fer de l'Etat. Il est parfaitement vrai, comme l'a signalé le ministre des Chemins de fer, que des recommandations antérieures sont intervenues à propos de cette question, qui a fait, je crois, l'objet d'un examen en 1925 et dans la suite. Mais j'estime que le rapport présenté au comité par Touche & Cie, à la fin de la dernière session, est le plus complet qui ait jamais été rédigé sur la question. Le ministre affirme que le conseil des régisseurs n'a jamais demandé ni suggéré que l'on prenne des mesures à cet égard. Il est vrai que la commission Duff a déclaré dans son rapport—je crois que je donne le sens de sa déclaration—qu'elle reconnaît franchement qu'une très forte proportion du capital engagé dans les chemins de fer composant le réseau national doit être considérée comme perdue et qu'il fallait réduire considérablement les charges du capital. Ainsi que l'a déclaré le ministre, elle a proposé que le conseil des régisseurs soit chargé de faire un rapport sur la question. Le président du conseil des régisseurs, l'honorable M. Fullerton, a informé le comité l'an dernier qu'il n'avait cessé d'étudier le sujet depuis son entrée en fonctions. Le 25 mai dernier, les pages 3 et 4 des procès-verbaux du comité en font foi, il déclara avoir fait une étude sérieuse du rapport. Voici ses paroles, reproduites à la page 4:

On pourrait, me semble-t-il, soutenir avec beaucoup de raison que l'abaissement du capital devrait assumer des proportions même plus considérables que ce que l'on a proposé jusqu'à présent. Toutefois, le Parlement du Canada devra en décider, en dernière analyse.

Dans son exposé au comité, M. Fullerton se trouve en réalité à dire qu'il approuve les recommandations de Touche & Cie et qu'il les transmet au Parlement, représenté par le ministre des Chemins de fer et par le Gouvernement, pour que soient prises les mesures nécessaires. Je me souviens parfaitement que nous avons alors exhorté le ministre de pré-

[L'hon. M. Euler.]

sentir, pendant cette session-là ou, en tout cas, pendant celle-ci, un projet de loi tendant à donner effet aux propositions de Touche & Cie et des régisseurs. Le ministre ne saurait prétendre qu'il attend d'autres recommandations du conseil des régisseurs. Sur ce point je suis entièrement d'accord avec l'honorable député de Waterloo-Nord (M. Euler) que nous n'en avons pas encore fini, vu que le Gouvernement n'a pas donné suite à ce rapport, et en dépit de la déclaration du ministre que les vérificateurs comparaitront devant le comité. Certainement, ils comparaitront. N'ont-ils pas été en fonctions depuis le 1er janvier 1935. Le premier ministre a dit, il y a quelques instants, que leur charge avait expiré le 31 décembre 1934. Alors, qui l'a remplie depuis cette date? Il s'agit d'une vérification continue. On nous demande de remplacer, à la fin du premier trimestre, Touche & Cie par Clarkson, Gordon, Dilworth & Cie. J'insiste auprès du ministre pour que l'on permette à la maison Touche & Cie de terminer sa tâche et de présenter de nouveau ses recommandations et conclusions, vu que le Gouvernement n'a pas donné suite à celles qu'elle a formulées dans son dernier rapport. Ce n'est que juste. Je ne puis saisir la distinction que le ministre a établie aujourd'hui entre destitution et changement. Je lui dis, et je crois qu'en y réfléchissant bien il en conviendra—qu'en critiquant cette société comme il l'a fait...

L'hon. M. MANION: Je n'exprime aucun blâme.

M. GRAY: Eh bien, au ministre de juger comment il faut qualifier son affirmation, à savoir qu'il aurait entendu parler de leur participation à la propagande menée au sujet du Gouvernement, selon lui. Le ministre des Chemins de fer a trop ou trop peu parlé.

Quelques MEMBRES: Très bien! très bien!

M. GRAY: Il lui appartient certes de prouver ici ce qu'il avance, car il s'agit d'une maison estimable. Ensuite, pour les fins de son argumentation, le ministre invoque la loi sur les banques et dit que de nouveaux vérificateurs concernant les banques sont nommés tous les deux ans. Le premier ministre a interrompu l'honorable député de Waterloo-Nord, quand celui-ci a affirmé que cette société fait la vérification depuis quelque dix ou douze ans. Le premier ministre a dit: Non, depuis un an seulement, sous le régime du Gouvernement. Eh bien, si sous le présent régime la société précitée n'exerce ses fonctions que depuis un an, si le Gouvernement ne reconnaît Touche et Compagnie que depuis un an, la société devrait certes rester au moins aussi longtemps en fonction que les vérificateurs sous l'empire de la loi des banques.